

Compte-rendu du Conseil Municipal LUNDI 18 AVRIL 2011

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, CHOQUET Christine.

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, PASCAL Jean-Pierre, RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues, FAURE François.

Absent excusé : VEDRINES Jean-Luc, pouvoir à FAURE François.

Secrétaire de séance : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie

Approbation du compte rendu municipal du 7 Avril 2011.

Vote : 11 pour

0 abstention

0 contre

Délibération :

Le Maire présente aux conseillers le projet définitif d'alimentation en eau potable le hameau d'Appias depuis Rodet dans le cadre de l'abandon du captage des Lumières.

La solution retenue consiste à : se piquer sur le réseau communal au niveau de la Fromagerie ; construire un local avant le passage du gardon ; remonter sur 650 mètres environ jusqu'au réservoir actuel des Lumières, pour assurer l'alimentation avec le réseau de distribution existant. Trois lots composent l'appel d'offre :

1^{er} Lot : Travaux de génie civil avec pose de canalisation.

2^{ème} Lot : Traversée du Gardon par perforation (la canalisation passera sous le lit du gardon).

3^{ème} Lot : Construction d'un Local technique avec installation de deux pompes et mise en service.

Il faut donner pouvoir à Monsieur le Maire pour :

-Lancer l'appel d'offre selon la procédure adaptée.

-Demander les autorisations de passage aux différents propriétaires et signer les six conventions de passage. (Les arbres coupés seront laissés aux propriétaires)

-Signer l'acte d'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la Coopérative pour y construire le local technique.

-Demander le permis de construire pour le local technique..

La parution de l'appel d'offre se fera le 20 Avril 2011.

L'ouverture des plis se fera le 20 Mai 2011.

Après ouverture des plis la municipalité s'accordera six mois pour donner le marché aux entreprises. Cela permettra de recevoir l'accord pour les subventions.

Le dossier est consultable en Mairie.
Délibération à l'unanimité.

Vote : 11 pour

0 abstention

0 contre

Questions diverses

SMAGE des gardons

Le SMAGE des Gardons lance un programme d'entretien des cours d'eaux, cela concerne les trois Gardons (Alès, Mialet, Saint-Jean).

Pour la commune de Moissac, la zone qui a été retenue se situe en amont de la commune (depuis le ruisseau du Boujal (face au lieu dit le Planas) qui se situe après La Lieure jusqu'à la limite avec la commune de Sainte Croix.

Les conventions pour nettoyer les berges seront signées avec les trois propriétaires ; les demandes seront envoyées directement par le SMAGE..

Croisement d'Appias

Le futur virage est implanté, il faut maintenant demander l'accord à la MISE (police de l'eau), le croisement étant situé en limite de PPRI. L'implantation du carrefour se fera en utilisant les possibilités maximales d'empiètement sur le domaine fluvial pour optimiser la giration et obtenir un aménagement correct. Ces travaux seront coordonnés avec ceux du Conseil Général sur la départementale 983.

La séance est levée à 22H00.



Les travaux du Conseil Général sur la Départementale 983